

ARRONDISSEMENT  
DE SARCELLES

COMMUNE DE MONTMORENCY

N° 8

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**OBJET :**

Exonération partielle des redevances d'occupation du domaine public – Soutien au commerce local

Séance ordinaire du 16 février 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 16 février à 20 heures

Le nombre des Conseillers Municipaux en exercice est de 35

Le Conseil Municipal de la Commune de MONTMORENCY, légalement convoqué le 10 février 2023, s'est réuni à la Salle des Fêtes, 3, avenue Foch, sous la présidence de M. THORY, Maire.

**Présents :**

M.PEGARD, M. BRIANCHON, Mme NOACHOVITCH, M. SAURAY, M. DAUX, M. DALOYAU, Mme DAUBELCOUR, M. GUIRAUDET, Mme QUIRET, M. GALLIMIDI, Mme BERRA, Mme ANGELO, M. ARNOULT, Mme HAGEGE-RADUTA, M. GELLER, Mme DUHALDE (jusqu'à 20h17), M. WISS, Mme BODILSEN, Mme BOEHM, M. ESKENAZI, Mme CHENET, Mme BONNET, M. ZUILLI, M. DUCHÊNE.

**Absents excusés :**

Mme SOUMAT ..... Procuration à M. SAURAY  
Mme CHARBONNIER ..... Procuration à Mme DAUBELCOUR  
M. CUSMANO ..... Procuration à M. BRIANCHON  
Mme DUHALDE (à partir de 20h17)..... Procuration à M. PEGARD  
M. TAYBI ..... Procuration à Mme ANGELO  
Mme DARROUX ..... Procuration à M. le Maire  
M. BOUTRON ..... Procuration à M. ESKENAZI  
Mme PHILIPPON

**Absents**

Mme GROSJEAN  
M. AVEAUX  
M. RAUMEL

**Secrétaire de séance :**

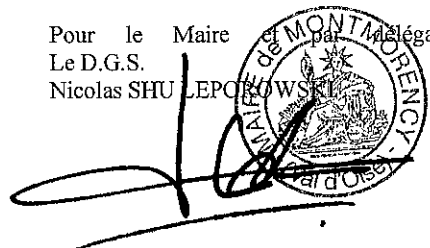
Mme Hélène BONNET

Transmise en S/Préfecture de Sarcelles  
le : **2.8 FEV. 2023**

Publiée le : **2.8 FEV. 2023**

Certifiée exécutoire par le Maire,  
Montmorency le : **2.8 FEV. 2023**

Pour le Maire par délégation  
Le D.G.S.  
Nicolas SHULEPOWSKI



« Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire. Il peut également faire l'objet, dans le même délai, d'un recours gracieux auprès de Ville, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :  
- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale ;  
- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai. »

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 FEVRIER 2023

## DELIBERATION N°8

**OBJET : EXONERATION PARTIELLE DES REDEVANCES D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC – SOUTIEN AU COMMERCE LOCAL**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu les articles L 2122-1 et L 2125-1 du Code général de la propriété des personnes publiques,

Vu la conjoncture économique actuelle et la crise énergétique,

Considérant la nécessité de soutenir les commerçants de la Ville de Montmorency dans cette période économique difficile et de relancer la vie et le commerce local,

Vu l'avis favorable de la commission du Cadre de vie, de l'Urbanisme, des Infrastructures, des Transports et de l'Environnement en date du 2 février 2023,

Vu la note de présentation et sur rapport de M. PEGARD,

**Après en avoir délibéré,**

**Le Conseil Municipal à l'unanimité,**

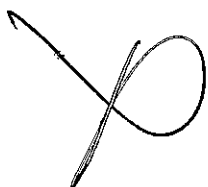
**DECIDE** d'exonérer à hauteur de 50% du paiement de la redevance d'occupation du domaine public jusqu'au 31 décembre 2023, les occupants exerçant une activité économique sur le domaine public et titulaires d'une autorisation à ce titre,

**D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents relatifs à l'exécution de la présente délibération.

L'impact financier sera constaté au budget communal 2023.

CLOS ET DELIBERE EN SEANCE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

**Hélène BONNET**  
Secrétaire de séance



**Maxime THORY**  
Maire de Montmorency

